

Commune Nohant-Vic

ARRETE MUNICIPAL N° 2022-T09 du 23/05/2022

Portant règlementation de la circulation sur la VC 302 à La Breuille, du 24/05/2022 au 07/06/2022, à l'occasion de travaux de réfection de voirie, commune de Nohant-Vic

Le Maire de Nohant-Vic,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la demande présentée le 23/05/2022 par l'entreprise Eurovia 36330 Le Poinçonnet,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de régler la circulation,

ARRETE

Article 1

Du 24/05/2022 au 07/06/2022, à l'occasion de travaux de réfection de voirie, réalisé et organisé par Eurovia 36330 Le Poinçonnet et/ou ses sous-traitants, la circulation sera réglementée sur la VC 302, lieudit La Breuille, commune de Nohant-Vic

Article 2

Au droit de la section réglementée, la circulation sera interdite à Tous véhicules dans les 2 sens (sauf Véhicules de secours et Riverains).

Article 3

Au droit de la section réglementée, le stationnement sera interdit dans les 2 sens de circulation.

Article 4

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par Eurovia 36330 Le Poinçonnet et/ou ses sous-traitants.

Article 5

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections règlementées,
- la mairie concernée.

Article 7

Le Maire de Nohant-Vic,

Eurovia 36330 Le Poinçonnet

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Compagnie gendarmerie La Châtre

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports

A Nohant-Vic, le 23 mai 2022

Pour le Maire absent,

L'adjoint délégué à la voirie,

Philippe BERTRAND




Certifié exécutoire 22 MAI 2022
Transmis à la Sous-Préfecture le : 22 MAI 2022
Publié, affiché ou notifié le : 22 MAI 2022
Le Maire Pour le Maire absent,
Philippe BERTRAND, Adjoint.




Voies et délais de recours: cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Limoges.